

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 AOÛT 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 2 : William Hogan
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Sont absents :

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 5 : Marc-Henrick Blanchette

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 9 AOÛT 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2017.
7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. APPROBATION DE PUBLICATION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR TAXES NON

PAYÉES ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR DES IMMEUBLES POUR LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

10. VENTE DE TERRAINS À GESTION PALLADIUM INC.
11. VENTE DE TERRAINS À MONSIEUR ALAIN ARSENAULT.
12. LISTE DE PRIORITÉS - PROGRAMME RÉNO-RÉGION.
13. NÉGOCIATIONS DE CONVENTION COLLECTIVE VS EMPLOYÉS CADRES.
14. LOCATION DU 724, 4^È RUE À MADAME KARINE CÔTÉ.
15. RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE POUR L'HÔTEL DE VILLE.
16. VENTE D'ESTRADES.
17. NETTOYAGE DES TROIS (3) PUITTS ARTÉSIENS DE LA VILLE.
18. PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DU GROUPE ULTIMA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ÈR} SEPTEMBRE 2017 AU 1^{ÈR} SEPTEMBRE 2018.
19. SYSTÈME DE SON DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
20. ASPHALTAGE DES RUES.
21. DEMANDE DE FINANCEMENT - RÉNOVATION ARÉNA.
22. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.
23. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 juillet 2017 et de l'assemblée spéciale du 17 juillet 2017 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 juillet 2017 et de l'assemblée spéciale du 17 juillet 2017 soient et sont par les présentes acceptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 9 AOÛT 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 6 juillet au 9 août 2017, excluant les dépôts-salaires, qui s'élèvent à 156 269,60 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 6 juillet au 9 août 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 225 à 274, (le chèque 224 remplace le chèque 195) ainsi que les prélèvements 27 et 28 confirment le paiement des déboursés pour la période du 6 juillet au 9 août 2017 et totalisant le montant de 156 269,60 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2017.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2017 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2017 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 juillet 2017 : 1 737 038,79 \$

Dépenses :

Au 31 juillet 2017 : 1 057 713,29 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activité n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informant la Ville de l'octroi d'une subvention de 7 000 \$ dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
02. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, informant la Ville de Murdochville de la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre du programme RénoRégion 2017-2018.
03. Lettre de monsieur Louis Bélanger, chef des Centres de services de New-Carlisle et Gaspé et responsable du Module d'exploitation GÎM au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement aux problématiques survenues aux intersections de la Route 198 avec la 5^e Rue et l'avenue Miller.
04. Lettre de monsieur Alain Arsenault dans laquelle celui-ci manifeste son intérêt à acquérir trois (3) terrains dans la parc de roulottes.

9. RÉSOLUTION 17-067 - APPROBATION DE PUBLICATION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR TAXES NON PAYÉES ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR DES IMMEUBLES POUR LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la résolution 17-036.

CONSIDÉRANT la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales présentée au Conseil municipal par le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser une personne pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Murdochville, les immeubles qui ne trouveront preneur lors de la vente pour taxes ou ceux intéressants pour la Ville, et ce tel que prévu à l'article 536 de la Loi des cités et villes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de publication de la liste des
propriétés à être vendues le 20 octobre 2017 soit
et est donnée.

QUE le directeur général et greffier, monsieur
Jean-Pierre Cassivi, soit et est autorisé à
enchérir et à acquérir pour et au nom de la Ville
de Murdochville, les immeubles qui n'auront pas
trouvé preneur lors de la vente pour taxes ou
ceux intéressants pour la Ville et ce, tel que
prévu à l'article 536 de la Loi des cités et
villes

10. **RÉSOLUTION 17-068- VENTE DE TERRAINS À GESTION
PALLADIUM INC.**

CONSIDÉRANT les lettres reçues de monsieur
Philippe Paradis, président de
la compagnie Gestion Palladium
inc., dans laquelle celui-ci
informe la Ville de Murdochville
de son intérêt à acquérir
18 lots situés sur la rue Parc-
Industriel pour la somme totale
de 6 000 \$ ainsi que 12 lots
situés dans le parc des
roulottes situé au sud de la rue
Parc-Industriel pour la somme
totale de 10 800 \$.

CONSIDÉRANT QUE dans ces lettres, il manifeste
aussi son intérêt pour acquérir
le bâtiment situé au 612-622,
rue des Bouleaux pour la somme
totale de 6 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 612-622,
rue des Bouleaux n'est plus
branchée au réseau électrique
depuis plus de 10 ans.

CONSIDÉRANT QUE cette même propriété requière
des investissements se chiffrant
entre 15 000 \$ et 18 000 \$ par
appartement avant de procéder à
quelque location que se soit.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville vende à la compagnie
Gestion Palladium inc. :

- 18 lots situés sur la rue Parc-Industriel pour
la somme de 6 000 \$;
- 12 lots situés dans le parc des roulottes situé
au sud de la rue Parc-Industriel pour la somme
de 10 800 \$
- la propriété située au 612-622, rue des
Bouleaux pour la somme totale de 6 000 \$.

QUE les frais notariés et d'arpentage des
terrains de roulottes soient et sont à la charge
de l'acquéreur.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

11. RÉSOLUTION 17-069 - VENTE DE TERRAINS À MONSIEUR ALAIN ARSENAULT.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Arsenault désire acquérir trois terrains désignés comme étant les lots 9-455-27, 9-455-28 et 9-455-29 dans le parc des roulottes et ce, pour la somme de 2 700 \$ + taxes.

POUR CE MOTIF

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville vende à monsieur Alain Arsenault trois terrains soit les lot 9-455-27, 9-455-28 et 9-455-29 situés dans le parc des roulottes et ce, pour la somme de 2 700 \$ + taxes.

QUE les frais notariés soient et sont à la charge de l'acheteur.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

12. RÉSOLUTION 17-070 - LISTE DES PRIORITÉS - RÉNO-RÉGIONS.

CONSIDÉRANT QUE le programme Réno-Région a été relancé pour 2017-2018 par le Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le budget accordé par la M.R.C. la Côte-de-Gaspé à la Ville de Murdochville dans le cadre de ce programme est de 24 000 \$.

CONSIDÉRANT les quatre demandes reçues et conformes aux exigences du programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde la priorité aux propriétaires ayant les revenus annuels les plus bas.

QUE copies des demandes soient transmises à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

13. RÉSOLUTION 17-071 - NÉGOCIATIONS DE CONVENTION COLLECTIVE VS EMPLOYÉS CADRES.

CONSIDÉRANT QUE les employés cadres de la Ville de Murdochville sont appelés à négocier en son nom lors des négociations des conventions collectives des employé(e)s cols blancs et cols bleus.

CONSIDÉRANT QUE le prochain renouvellement de convention est le 22 février 2020 et que les étapes de négociations devront être faites avant cette date.

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la politique des employé(e)s cadre n'a pas été mise à jour suite à la signature des conventions collectives mais que ceux-ci ont été touchés au même titre que les employé(e)s syndiqué(e)s par les changements apportés à ces conventions.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la politique des employé(e)s cadres soit mise à jour afin qu'elle corresponde aux avantages leur étant actuellement accordé.

QUE cette politique des employé(e)s cadres soit renouvelée et mise à jour pour le 1^{er} janvier 2020.

QU'au prochain renouvellement de la politique des employé(e)s cadres, la négociation de celle-ci soit faite distinctement de celle des employé(e)s syndiqué(e)s.

QU'à la prochaine période de négociations de la convention collective des employé(e)s cols bleus et cols blancs, les employé(e)s cadres fassent partie du comité de négociations avec le directeur général et greffier ainsi que deux (2) membres du Conseil.

14. RÉSOLUTION 17-072 - LOCATION DU 724, 4^e RUE À MADAME KARINE CÔTÉ.

CONSIDÉRANT la demande de madame Karine Côté pour la location du 724, 4^e Rue afin d'y installer et d'y opérer un salon d'esthétique.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville loue à madame Karine Côté le logement situé au 724, 4^e Rue afin d'y installer et d'y opérer un salon d'esthétique.

QU'une entente de location relativement à cette location soit préparée et signée par les parties.

QUE les conditions de locations ainsi que le prix soient identiques à celles intervenues avec le Salon de Coiffure Dan.

15. **RÉSOLUTION 17-073 - RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE À L'HÔTEL DE VILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire faciliter l'accessibilité à l'hôtel de ville aux personnes à mobilité réduite en y faisant construire une rampe à cet effet.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur "Ti-Zour, entrepreneur général inc." a estimé la construction et l'installation de cette rampe pour personnes à mobilité réduite (pièces et main-d'oeuvre) à 8 000 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville mandate l'entrepreneur "Ti-Zour, entrepreneur général inc." pour effectuer la construction et l'installation de cette rampe pour personnes à mobilité réduite (pièces et main-d'oeuvre) à 8 000 \$ plus taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à la construction et à l'installation de cette rampe pour personnes à mobilité réduite.

16. **RÉSOLUTION 17-074 - VENTE D'ESTRADES.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville possède deux (2) estrades pour le terrain de balles.

CONSIDÉRANT QUE ces estrades n'ont pas été utilisées depuis deux (2) ans et qu'elles sont entreposées à l'intérieur d'un bâtiment situé au parc industriel Noranda où elles se détériorent à cause de l'humidité.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour procéder à un appel d'offres pour la vente des deux (2) estrades appartenant à la Ville.

17. RÉSOLUTION 17-075 - NETTOYAGE DES TROIS (3) PUIITS ARTÉSIENS DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) des quatre (4) puits artésiens de la Ville ont souvent un niveau d'eau potable très bas.

CONSIDÉRANT QUE le dernier nettoyage de ces puits datent de plus de 18 ans.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme "Les Forages Julien Bérubé ltée" au montant de 8 621,00 \$ + taxes applicables pour le nettoyage de ces trois (3) puits.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à la firme "Les Forages Julien Bérubé ltée" le mandat de nettoyer trois (3) des quatre (4) puits artésiens de la Ville et ce pour la somme de 8 621,00 \$ + taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce projet.

18. RÉSOLUTION 17-076 - PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AUPRÈS DU GROUPE ULTIMA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement du Groupe Ultima inc. pour les assurances de dommages de la Ville de Murdochville au coût de 75 460,00 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture de renouvellement du Groupe Ultima inc. pour les assurances de dommages de la Ville de Murdochville au coût de 75 460,00 \$.

19. RÉSOLUTION 17-077 - SYSTÈME DE SON DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville possède un système de son qui est entreposé à la Salle communautaire.

CONSIDÉRANT les récentes expériences lors du prêt ou de la location de celui-ci.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'à compter de ce jour, le système de son appartenant à la Ville de Murdochville ne sorte plus de la salle communautaire et ne soit prêté ou loué qu'à des organismes louant également la salle communautaire.

20. RÉSOLUTION 17-078 - ASPHALTAGE DES RUES.

CONSIDÉRANT les sections de rues devant être asphaltées.

CONSIDÉRANT QUE dans le budget pour l'année 2017, une somme de 75 000 \$ était prévue pour l'asphaltage.

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande faite au ministère des Transports du Québec, la Ville a obtenu une subvention de 7 000 \$ pour des travaux d'asphaltage.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la facture 2110001415 de la compagnie Eurovia Vinci au montant de 86 585,30 \$, taxes incluses, soit et est payée.

21. RÉSOLUTION 17-079 - DEMANDE DE FINANCEMENT -
RÉNOVATION ARÉNA.

CONSIDÉRANT QUE le programme "Fonds conjoncturel de développement" (FCD) du ministère des Affaires municipales et des Régions a été reconduit.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est admissible pour recevoir une subvention provenant de ce fonds.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour préparer, signer et transmettre une demande de subvention dans le cadre du programme "Fonds conjoncturel de développement" et ce, pour le projet de rénovation de l'aréna.

QUE le montant de 346 748 \$, accordé par règlement d'emprunt déjà accepté, soit considéré comme mise de fonds à cette demande de subvention.

22. RÉSOLUTION 17-080 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe 2017.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont Copper le versement des sommes suivantes :

- Comité des Festivités : 500 \$
- Mathieu Couture (projet "Who sommes nous?") : 500,00 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont-Miller le versement des sommes suivantes :

- Comité des Festivités : 500 \$
- Mathieu Couture (projet "Who sommes nous?") : 500 \$

23. AFFAIRES NOUVELLES.

Aucun point n'est apporté.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 19 h 34.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général
et greffier